



Je suis assistant juridique en cabinet d'avocats

Je souhaite évoluer vers un autre métier
greffier



METIER

Technicien de la procédure, le **greffier** assiste le magistrat au sein des juridictions de l'ordre judiciaire et authentifie les actes juridictionnels. Agent de catégorie B de la fonction publique, il est sous l'autorité d'un directeur des services de greffe judiciaires.

Au civil et au pénal, il est présent à chaque étape de la procédure. Il est responsable du respect et de l'authenticité de celle-ci. Il enregistre les affaires, constitue les dossiers, prévient les parties des dates d'audience et de clôture, dresse les procès-verbaux, rédige des actes et met en forme les décisions.

Il assiste le magistrat à l'audience. Son rôle est essentiel puisque toute formalité ou acte accompli en son absence pourrait être frappé de nullité.

Dans un conseil de prud'hommes, il assiste des magistrats non professionnels.

Agent d'encadrement intermédiaire, il coordonne les activités des agents qui contribuent avec lui au bon fonctionnement d'un service.

Selon l'importance des juridictions et leur organisation, il peut avoir des responsabilités de gestion et diriger un service du greffe.

Un statut d'emplois permet à certains greffiers d'exercer des fonctions d'encadrement en qualité de chef de greffe d'une juridiction.

Enfin, il accueille et informe le public. Interlocuteur privilégié du justiciable, il renseigne sur les procédures et la constitution d'un dossier.

Il garantit l'authenticité des décisions du juge : tout jugement rendu en son absence peut être annulé pour vice de forme. Il joue un rôle d'intermédiaire entre les avocats, le public et les magistrats.

Le travail requiert précision, méthode et grande rapidité de réaction.

ACCES AU METIER

Fonctionnaire, le greffier est recruté sur un des trois concours permettant d'accéder à la formation :

- concours interne destiné aux fonctionnaires ou agents publics depuis au moins 4 ans ;
- concours externe, ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau 5 (Bac+2), les parents de trois enfants sont dispensés de l'obligation de diplôme.

Le diplôme peut avoir été obtenu dans n'importe quelle discipline. Cependant, il est recommandé d'avoir étudié le droit ;

- 3^e concours pour les personnes justifiant de 4 ans d'activités professionnelles dans le domaine juridique et comparables à celles d'un greffier (assistants juridiques en cabinet d'avocats ou service contentieux d'une entreprise, responsable d'une association ou membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale), sans condition d'âge ou de diplôme.

Le centre national d'enseignement à distance (CNED) et les écoles du ministère de la Justice proposent des cycles de préparation aux concours.

FORMATION, CERTIFICATION, DIPLÔME

La formation de 18 mois est dispensée par l'École nationale des greffes à Dijon.

Elle comprend des enseignements et des stages pratiques en juridictions et services.

Pendant la formation, un greffier stagiaire perçoit un traitement indiciaire et indemnitaire.

PARCOURS DE MOBILITE

L'assistant juridique en cabinet d'avocats peut évoluer vers le métier de greffier.

Une expérience professionnelle en cabinet d'avocats, d'une durée minimale de quatre ans lui ouvre l'accès au troisième concours.

Son expérience et les compétences acquises sont des atouts pour la réussite de l'épreuve écrite. Celle-ci consiste à rédiger une note de synthèse d'un dossier documentaire se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique.

L'épreuve orale, centrée sur son expérience professionnelle, lui permettra de faire valoir ses aptitudes à exercer le métier.

COMPETENCES TRANSFERABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'assistant juridique en cabinet d'avocats dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de greffier.

Activités de l' assistant juridique en cabinet d'avocats	Degré de transférabilité vers greffier
Organisation de l'accueil et traitement de l'information	😊
Organisation des activités du cabinet	😊
Gestion et suivi des achats	❌
Contribution au traitement juridique des dossiers	😊
Gestion des différentes étapes des dossiers	😐

😊 Fort

😐 Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

❌ Non transférable

COMPETENCES A ACQUERIR/A DEVELOPPER

- L'épreuve écrite au troisième concours et une des deux épreuves au concours externe portent sur la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire. L'assistant juridique peut s'y préparer en consultant les sujets des examens des années précédentes et les rapports de jurys.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le métier s'exerce au sein des juridictions de l'ordre judiciaire (tribunal de grande instance, cour d'appel, conseil de prud'hommes, etc.).



ALLER PLUS LOIN

- www.metiers.justice.gouv.fr
- www.onisep.fr
- www.eng.justice.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.